

Éducation. En présence d'une vingtaine d'enseignants à Cherbourg, vendredi soir

La question du handicap à l'école soulevée lors d'un débat

UNE BONNE vingtaine d'enseignants, de parents et d'accompagnants d'élèves en situation de handicap et plusieurs syndicats ont répondu à l'invitation de la FCPE de la Manche qui proposait, vendredi, une soirée débat sur l'inclusion en préambule à son congrès à Cherbourg.

Les intervenants ont tous dénoncé « des ressources humaines catastrophiques, un manque de communication, notamment des données départementales, et de considération. L'inclusion est et reste un combat dans l'école française. »

Pénurie organisée

« Nous assistons à un manque criant d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH), pourtant indispensables à la scolarisation des enfants en situation de handicap (visible ou invisible) dans des classes ou affectés dans des classes Ulis (école, collège, lycée), explique Caroline Aliane, secrétaire de la FCPE Manche. Les élèves, les familles, les enseignants se trouvent démunis face à cette pénurie organisée. Il est inacceptable que des jeunes ayant bénéficié d'une AESH individuelle l'an passé se retrouvent à la rentrée avec une AESH mutualisée quelques heures par semaine, au détriment d'autres élèves qui n'ont plus d'AESH mutualisée. Cela n'a plus de sens ! Il manque des moyens financiers alloués pour recruter le nombre de personnels nécessaires. »

Dix-sept ans après la loi du 11 février 2005, dite « loi handicap », inclusion rime toujours, trop souvent, avec parcours du combattant alors que le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés eu sein de l'Éducation nationale a plus que triplé en vingt ans.

Et pour les parents, il n'est pas toujours évident de savoir par où commencer et à qui s'adresser.

Il faut, dans un premier temps, que le diagnostic du handicap soit posé. C'est la MDPH (Maison du département des personnes handicapées) qui va se prononcer. Et c'est à l'issue d'un lourd dossier, fait d'analyses et d'expertises, que le sésame est accordé ou

pas par une commission. Et c'est elle qui va prescrire les aides, en fonction des singularités et des besoins éducatifs particuliers. Vient ensuite, hors Éducation nationale, tout l'accompagnement avec la sphère du médico-social en fonction des handicaps, autisme, troubles de l'apprentissage, troubles des fonctions motrices.

Les syndicats dénoncent également le manque de formation des enseignants. « On se confronte aujourd'hui non seulement à du handicap physique, mais aussi cognitif, comportemental, tout cela nécessiterait une formation de l'ensemble des personnels. Or cela n'existe pas. » Car le temps pour répondre aux besoins de l'enfant impose une organisation particulière.

Créer un collectif

La FCPE réclame l'application systématique et totale des décisions de la CDAPH et des notifications de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) pour compenser les difficultés liées au handicap. Elle souhaite aussi le respect intégral des moyens d'aménagements et d'adaptations pédagogiques préconisés.

Les membres du bureau FCPE Manche sont aussi plus que convaincus que seule une bataille collective pourra être efficace. « On laisse croire depuis trop longtemps aux familles qu'elles sont des cas isolés. » Elle envisage la constitution d'un collectif pour peser dans les discussions. « Nous proposons aux familles de les conseiller sur les actions possibles, de les soutenir dans leurs démarches afin que l'Éducation nationale respecte enfin la loi. Une initiative collective aura toujours plus de poids qu'une individuelle. Les manquements de l'État ne resteront pas dans l'ombre et nous pourrons espérer pour les jeunes, quels que soient leurs besoins spécifiques, une inclusion réussie. »



